

26-A-0181

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

FRETIN -

**BOULEVARD DU PETIT QUINQUIN - ROUTE METROPOLITAINE 955 -
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION HORS AGGLOMERATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0102 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis permanent du préfet du Nord du 5 janvier 2026 relatif aux projets d'arrêtés réglementant la circulation sur le réseau routier classé à grande circulation (RGC) ;

Vu l'avis favorable de Mme le Maire de Fretin en date du 29 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire de Sainghin-en-Mélantois en date du 04 juin 2026 ;

Vu la demande en date du 28 mai 2026 émise par la société EIFFAGE ROUTE NORD EST sise 80 rue Gabriel Péri 59273 Fretin pour le compte de la métropole européenne de Lille sise 2 boulevard des Cités Unies 59040 Lille aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;

Considérant qu'une information par courrier a été faite aux communes, aux services de secours, aux entreprises du site, au CRT de Lesquin, au gestionnaire de la voirie MEL et qu'une information aux riverains a été diffusée ;

Considérant que des travaux de génie civil de signalisation lumineuse rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 23 juin 2026 boulevard du Petit Quinquin à Fretin ;

ARRÊTE

Arrêté Du Président



Article 1. Le 23 juin 2026 de 8h00 à 18h00, la circulation des véhicules est interdite sur le boulevard du Petit Quinquin M952 entre la rue du chemin Vert et la rue des Seringats à Fretin.

Article 2. Le 23 juin 2026 de 8h00 à 18h00, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Rue du Chemin Vert (Fretin) ;
- Rue du Fort (Fretin) ;
- Rue du Fort (Sainghin-en-Mélantois) ;
- Boulevard du Petit Quinquin (Sainghin-en-Mélantois).

Article 3. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la société EIFFAGE ROUTE NORD EST.

Article 4. Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les services de la MEL 48 heures avant le début des travaux par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr ;

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront également les services de la MEL de la fin des travaux dans le délai de 24 heures après leur fin effective par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr ;

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les destinataires en cas de prolongation ou de report de l'intervention.

Article 5. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 6. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 7. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- La société EIFFAGE ROUTE NORD EST ;
- Mme le Maire de Fretin ;
- M. le Maire de Sainghin-en-Mélantois ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Nord ;



Arrêté Du Président

- M. le Directeur de Deverra ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de Lille ;
- M. le Directeur d'Ilévia.

Intervention le Mardi 24 Juin 2026 de 8h à 16h



**Tranchée SLT en chaussée
Bd du Petit QUINQUIN**